

Compte-rendu 4/6 de la Négociation déprécarisation du 14/10/2021

Délégation Cfdt : Gabrielle MAURY, Joëlle BERNARD, Patricia DABERE
Et pour la préparatoire : Bruno ANDRE
Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence
Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

De quoi s'agit-t-il ?

Négociation sur **La déprécarisation des emplois au sein de l'UES AFPA**

Situation de la négociation :

Séance n° 4/6 en date du **14 octobre 2021**.

Objet de la séance :

Cette 4^{ème} séance était une séance d'échanges avec le DRH DS et les OS.

Apports Direction :

- **Aucun document actualisé**

Revendications, commentaires Cfdt :

La Cfdt a lu sa déclaration dans laquelle elle a mis l'accent sur plusieurs points qui lui semblaient importants à intégrer dans cet accord. Et malheureusement comme pressenti, la discussion n'a été qu'un monologue de la direction. Les échanges ont tourné en boucle. Le manque d'un projet de négociation actualisé et structuré n'a pas permis d'avancer de façon objective et pertinente.

Est-ce que l'afpa a réellement l'intention de s'engager dans la voie de la déprécarisation des emplois et de limiter le nombre de contrats précaires ?

Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

Déclaration CFDT :

La délégation CFDT réaffirme sa volonté d'exclure le chapitre 3 « différents modes de collaboration » de la négociation. Nous ne pouvons accepter de dialoguer sur la déprécarisation en ajoutant des modes de collaboration précaire dans notre organisation déjà largement impactée par cette problématique.

Nous réaffirmons notre volonté de voir des éléments de l'article 2 « condition de travail des CDD » enrichir et compléter le point 1 « conditions d'intégration en CDI », notamment :

- **2.1 Accueil et intégration ;**
- **2.2 Classification ;**
- **2.3 Ancienneté professionnelle ;**
- **2.6 Entretien annuel et formation.**

La délégation CFDT déplore qu'un projet d'accord tenant compte de nos précédentes remarques ne nous ait pas été envoyé. La CFDT réclame pour les prochaines séances un projet d'accord réactualisé. Passons du monologue à un vrai dialogue social.

Contenu :

Les organisations syndicales sont toutes d'accord pour exclure le chapitre 3 "différents modes de collaboration" de la négociation. Celui-ci propose en effet de recourir aux modes de collaboration suivants :

- Contrat à durée déterminé d'usage ;
- Contrat à durée indéterminé de mission.

La CFDT propose d'autres pistes de collaboration type groupement d'employeur dont le principe est la mutualisation de compétences. Ce dispositif permettrait de sécuriser les trajectoires, assurerait de la flexibilité aux entreprises adhérentes.

PLB : C'est une piste que nous avons envisagée au bout de laquelle nous ne sommes pas allés ...pas inintéressante, à regarder de plus près.

La CFDT fait remarquer qu'à fin juin 2021, il reste 355 postes CDI vacants, (1/3 siège (DI), 1/3 région support et 1/3 formateur). La CFDT propose que des commissions type CNES soient organisées pour pourvoir ces postes, ainsi des CDD seraient embauchés et déprécarisés.

PLB ne retient pas cette proposition, les profils aujourd'hui en CDD ne correspondent pas aux postes à pourvoir.

La CFDT espère que la prochaine réunion, l'avant dernière sur ce sujet, permettra des avancées significatives et la reprise d'éléments proposés par notre organisation ; la première avancée serait à court terme de CDIser une partie de nos collègues CDD.

Prochaine réunion le 9 novembre 2021